

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant les Budgets des Finances, des Non-Valeurs, Remboursements et Péages, et des Dépenses pour Ordre, pour l'exercice 1846.

(Voir les Nos 2, 75 et 95 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les Budgets du Département des Finances, des Non-Valeurs, Remboursements et Péages, et des Dépenses pour ordre, pour l'exercice 1846, sont fixés :

Le Budget du Département des Finances, à la somme de douze millions huit cent soixante-seize mille vingt francs (fr. 12,876,020).

Le Budget des Non-Valeurs, Remboursements et Péages, à la somme de deux millions vingt-six mille francs (fr. 2,026,000).

Le Budget des Dépenses pour Ordre, à la somme de treize millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents francs (fr. 13,977,500).

Le tout conformément aux tableaux ci-annexés.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Bruxelles, le 16 Janvier 1846.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) LIEDTS.*

Les Secrétaires,

(Signés) H. M. HUVENERS.

BARON DE MAN D'ATTENRODE.

Tableau du Budget du Département des Finances pour l'exercice 1846.

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I^{er}.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	} 904,600 »
2	Traitement des fonctionnaires et employés.	458,400 »	»	
3	Frais de tournées.	8,000 »	»	
4	Matériel.	40,000 »	»	
5	Service de la monnaie.	7,200 »	»	
6	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies et frais de comptage.	20,000 »	»	
7	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de 1 et de 2 cent., jusqu'à concurrence d'une somme de 300,000 francs.	»	210,000 »	
8	Magasin général des papiers.	117,000 »	»	
9	Frais de publication et rédaction de documents statistiques	23,000 »	»	
CHAPITRE II.				
<i>Administration du trésor dans les provinces.</i>				
1	Traitement des directeurs.	86,550 »	»	} 336,550 »
2	Caissier-général de l'Etat.	250,000 »	»	
CHAPITRE III.				
<i>Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.</i>				
1	Traitement des employés du service sédentaire.	872,500 »	»	} 8,609,480 »
2	Remises et indemnités des comptables.	1,710,000 »	»	
3	Traitement des employés du service actif (<i>contributions directes, cadastre et comptabilité</i>).	501,200 »	»	
4	Traitement des employés de la douane et recherche maritime.	3,950,200 »	»	
5	Traitement des employés des accises.	759,900 »	»	
6	Id. des employés de la garantie.	43,860 »	»	
7	Id. des vérificateurs des poids et mesures.	52,100 »	»	
8	Id. des avocats de l'administration.	35,670 »	»	
9	Frais de bureau et de tournées.	189,850 »	»	
10	Indemnités.	291,200 »	»	
11	Matériel.	140,000 »	»	
12	Indemnités pour les transcriptions de mutations, etc., dans les bureaux de conservation du cadastre.	32,000 »	»	
13	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc.	31,000 »	»	

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE IV.				
<i>Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts.</i>				
1	Traitement du personnel de l'enregistrement. . .	356,290 »	»	
2	Id. id. du timbre.	51,200 »	»	
3	Id. id. du domaine.	77,200 »	»	
4	Id. id. forestier.	243,600 »	»	
5	Remises des receveurs.— Frais de perception . .	849,000 »	»	
6	Id. des greffiers.	41,000 »	»	1,827,390 »
7	Frais de bureau des directeurs.	20,000 »	»	
8	Matériel.	32,000 »	»	
9	Frais de poursuites et d'instances.	55,000 »	»	
10	Dépenses du domaine.	78,300 »	»	
11	Palais de Bruxelles et de Tervueren.	23,800 »	»	
CHAPITRE V.				
1	Pensions civiles.	1,175,000 »	»	1,180,000 »
2	Secours à des employés.	5,000 »	»	
CHAPITRE VI.				
1	Dépenses imprévues.	14,000 »	»	18,000 »
2	Travail extraordinaire.	4,000 »	»	
	TOTAL. . . . fr.			12,876,020 »

(4)

Tableau du Budget des Non-valeurs, Remboursements et Péages, pour l'exercice 1846.

NOMBRE DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Non-Valeurs.</i>				
1	Non-valeurs sur le foncier.	300,000 »	»	} 796,000 »
2	Id. sur l'impôt personnel.	370,000 »	»	
3	Id. sur les patentes	80,000 »	»	
4	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité. .	30,000 »	»	
5	Non-valeurs sur les redevances des mines.	16,000 »	»	
<i>(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)</i>				
CHAPITRE II.				
<i>Remboursements.</i>				
1	Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés.	30,000 »	»	} 430,000 »
2	Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiements d'intérêts; frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.	250,000 »	»	
3	Remboursement des postes aux offices étrangers. .	150,000 »	»	
4	Déficit de comptables anciens et nouveaux (<i>pour mémoire</i>)	»	»	
<i>(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)</i>				
CHAPITRE III.				
<i>Péages.</i>				
Unique.	Remboursement du péage sur l'Escaut.	800,000 »	»	800,000 »
<i>(Le crédit compris au présent chapitre n'est point limitatif.)</i>				
TOTAUX. . . . fr.		2,026,000 »	»	2,026,000 »

Tableau du Budget des Dépenses pour Ordre, pour l'exercice 1846.

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE .
		CHAPITRE PREMIER.		
	1	Remboursement de cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement, pour garantie de leur gestion, par des fonctionnaires comptables de l'Etat, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, des préposés de l'administration du chemin de fer, par des courtiers, des agents de change, etc., et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc.	1,000,000 »	
		<small>(Le chiffre indiqué à cet article n'est point limitatif. Il pourra s'élever, le cas échéant, jusqu'à concurrence de la somme qui demeure encore à rembourser du chef des cautionnements versés en numéraire antérieurement au 1^{er} octobre 1830, et qui sont remis à la Belgique en exécution du traité du 5 novembre 1842.)</small>		
	2	Remboursement de fonds perçus au profit de la caisse des veuves et orphelins des fonctionnaires civils.	750,000 »	
	3	Remboursement de fonds perçus au profit de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	160,000 »	2,790,000 »
	4	Remboursement de fonds perçus au profit de la caisse de prévoyance des instituteurs primaires.	65,000 »	
	5	Remboursement de fonds perçus au profit de la commission des secours.	25,000 »	
	6	Remboursement de fonds versés au profit de la masse d'habillement et d'équipement de la douane.	300,000 »	
	7	Emploi des subsides offerts pour construction de routes.	400,000 »	
	8	Attribution des parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux. .	90,000 »	
		CHAPITRE II.		
	1	Attributions d'amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions.	120,000 »	
	2	Frais d'expertise de la contribution personnelle . .	30,000 »	
	3	Frais d'ouverture des entrepôts.	14,000 »	
	4	Remboursement de fonds recouvrés pour les provinces.	6,734,000 »	9,191,500 »
	5	— — pour les communes . .	1,950,000 »	
	6	— de la taxe provinciale sur les chiens. .	200,000 »	
	7	— — sur le bétail	125,000 »	
	8	— de 4 et 5 % perçus au profit des villes de Liège et de Verviers pour pillages.	18,500 »	
ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.				

(6)

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DES FORÊTS.		CHAPITRE III.		
		<i>Fonds des tiers.</i>		
	1	Recettes diverses et amendes attribuées, soumises aux frais de régie.	100,000 »	1,996,000 »
	2	Recettes diverses et amendes de consignation, non soumises aux frais de régie	600,000 »	
	3	Remboursement de revenus perçus pour compte de provinces.	495,000 »	
		<i>Consignations.</i>		
4	Remboursement de consignations (loi du 26 nivôse an XIII).	800,000 »		
5	Remboursement de consignations à titre de dépôt.	1,000 »		
		TOTAL des Dépenses pour ordre. . . fr.		13,977,500 »